

DECISION MUNICIPALE

Portant sur un rapport technique concernant la vérification technique du CAT

Direction du Patrimoine Bâti
OK/ASCH/FW/FT
Décision n° R 2022.385

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la Délibération Municipale modifiée n° 2020.05.091 du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions dans les matières énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget 2022,

Considérant la nécessité de la présence du Bureau de Contrôle Véritas construction afin d'établir un rapport technique sur le CAT.

Considérant le projet de contrat du bureau Véritas, situé 17 rue Louise Dory 93230 Romainville.

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de contrat du bureau de contrôle Véritas concernant la vérification technique du CAT.

Article 2 : Dit que la dépense sera prélevée au budget principal :

Objet de la dépense	un rapport technique sur le CAT
Montant	3960.00€ TTC
Prévisionnel ou définitif	définitif
Imputation nature	611
Imputation fonction	020
Paiement étalé ou unique	unique
Bon de commande	PB220708

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des décisions municipales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal du Raincy,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Finances,
- La Société Bureau de contrôle Bureau Véritas

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clichy-sous-Bois, le 31 octobre 2022.

Le Maire soussigné certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu
à la préfecture le 07 NOV. 2022

Affiché - Notifié le 07 NOV. 2022
Le fonctionnaire délégué,

Philippe QUALITE

Le Maire,
Ministre délégué,
Olivier KLEIN

The seal is circular with a blue border. The text 'MAIRIE de CLICHY-SOUS-BOIS' is written around the top inner edge, and '193 - Seine-St-Denis - 293' is at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a seated figure holding a scale and a sword, with a sunburst above. A blue ink signature is written over the seal.

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire de Clichy-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »